

Enfant nineur pas declaree que risque t il en algerie

Par bricette, le 15/06/2008 à 14:29

je me suis marier le18 juillet 2007 algerdepuis on me dit que ce mariage et pas valable car j etais marier et divorcee le 22 mai 2006 mais mon divorcea etait transcri le 9 novembre 2007 depuis j ai eu une petite fille de 4 mois qui et sr mon nom car je suis francais et le livret algerien n est pas pour les francaise que pour le residence la je suis entrait de divorcee sur alger je ve oudrais savoir ci ma fille peus venir avc moi sur alger sans sousie. ma fille porte que mon nom elle et pas reconnue par son pere elle de nationnaliter francais et algerinne double elle a aussi un passeport algerin sur mon nom je voudrais etre sur avant de la monter en algerie et quelle puisse revenir avc moi sans probleme je vous renercie j attend votre reponse le plus vite possible .